LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

RAPPORT ANNUEL
2007

Table des matières

Rapport au ministre	2
Rapport sur les dessaisissements	4
Administrateurs et dirigeants	5
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	6
Pratiques de gouvernance d'entreprise	7
Rapport de gestion	8
États financiers de la Corporation de développement des investissements du Canada	9

Adresse
du siège social : 1235, Bay Street
Bureau 400
Toronto (Ontario)
M5R 3K4

Téléphone : (416) 304-3932
Télécopieur : (416) 934-5009

RAPPORT AU MINISTRE

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Dans le cadre du processus de planification formelle de la CDIC, les objectifs de rendement annuels sont élaborés par entité, gérés et surveillés tout au long de l'exercice. Ces objectifs sont décrits de manière détaillée dans le plan d'entreprise de la CDIC.

Les états financiers au 31 décembre 2007 des deux filiales en propriété exclusive de la CDIC, Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») et Canada Eldor Inc. (« CEI »), ont été consolidés avec ceux de la CDIC.

Le conseil d'administration et le vice-président exécutif voient à la gestion de la CDIC et fournissent des conseils au ministre, au besoin. En novembre 2007, vous avez informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». Depuis onze ans, la société avait pour mandat de réduire progressivement ses activités par le dessaisissement ordonné du reste de ses actifs et de se préparer à une éventuelle liquidation.

La révision de son mandat permettra à la CDIC d'avoir des visées à plus long terme en ce qui a trait aux objectifs de ses filiales actuelles tout en se préparant à jouer un rôle accru dans sa sphère de compétence, advenant une directive en ce sens du gouvernement.

En 2007, la CDIC a surtout continué de gérer sa participation dans la SGCH, la seule participation active qu'il lui reste. En 2007, la SGHC a versé 151 millions de dollars en dividendes à la CDIC qui a versé un montant équivalent au gouvernement du Canada (le « gouvernement »). Au 31 décembre 2007, la SGHC avait remboursé tous les crédits budgétaires, qui totalisaient 410 millions de dollars, au gouvernement et avait versé en tout 829 millions de dollars en dividendes à la CDIC qui, à son tour, a versé un montant équivalent en dividendes au gouvernement.

La CDIC gère également toute question en suspens découlant de dessaisissements antérieurs. Ces questions portent principalement sur CEI et englobent certaines éventualités relatives aux déchets ainsi que des litiges en cours.

Au début de 2008, en vertu d'un décret, la CDIC a constitué une nouvelle filiale, PPP Canada Inc., qui se chargera des affaires du bureau des partenariats public-privé et qui facilitera la participation du gouvernement dans les partenariats public-privé. La CDIC assurera la surveillance et le financement initial de cette société conformément aux dispositions de son plan d'entreprise pour 2008. La CDIC croit savoir que PPP Canada Inc. deviendra une société d'État mère d'ici la fin de 2008 et la CDIC cessera alors d'en être responsable.

RAPPORT AU MINISTRE

Les actifs vendus à ce jour par la CDIC au nom du gouvernement depuis 1985 ont donné lieu à un produit d'environ 2 milliards de dollars. En 2007, la CDIC n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement et elle n'a pas non plus reçu de crédits budgétaires.

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil,
La corporation de développement
des investissements du Canada

Donald McQ. Shaver, O.C., D.Sc.
Le 5 mars 2008

RAPPORT SUR LES DESSAISISSEMENTS

La CDIC s'est acquittée avec efficacité du dessaisissement des placements de l'État dans des titres de participation. Le tableau ci-dessous présente les actifs vendus au nom de l'État par la CDIC depuis sa création.

Société	Année	Produits (en millions de dollars)
Canadair Limitée	1986	140 $
De Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Téléglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Corporation de développement du Canada	1986/87	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987/91	9
Télésat Canada	1992	155
Corporation Cameco	1992/93/94/95	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limitée	1998	15
		1 979 $

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS AU 5 MARS 2008

Ministre responsable de la CDIC
L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Conseil d'administration

Donald McQ. Shaver, O.C., D.Sc.
Président
Corporation de développement des investissements du Canada
Président
The Shaver Group
Cambridge (Ontario)

Ted Howell, CA, M.B.A.
Chef de l'exploitation
East Coast Catering Limited
St. John's (Terre-Neuve)

Gordon W. King (1)
Administrateur
Ottawa (Ontario)

N. William Ross, LL.M. (2)
Président émérite et associé
WeirFoulds LLP
Toronto (Ontario)

William R. Teschke (1) (2)
Dirigeant
Vancouver (Colombie-Britannique)

Benita M. Warmbold, CA (1) (2)
Administratrice déléguée
Northwater Capital Management Inc.
Toronto (Ontario)

Dirigeants

Michael Carter
Vice-président exécutif

Patrice S. Walch-Watson
Secrétaire générale

Comités du conseil

1) Comité de vérification
2) Comité de nomination

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC), qui ont été approuvés par le Conseil d'administration, incombe à la direction de la société.

Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers de la Société de gestion Canada Hibernia (SGCH) et de Canada Eldor Inc. (CEI), les deux filiales en propriété exclusive de la société, ont été consolidés avec ceux de la société. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la société choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis dans la mesure où ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La société a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel et s'est assurée qu'elles concordaient avec les données contenues dans les états financiers.

La CDIC a mis en place des systèmes de contrôles internes à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir une assurance raisonnable que les données financières sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers et que les actifs de la CDIC sont comptabilisés de façon appropriée et qu'ils font l'objet d'une protection suffisante.

Le Conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son Comité de vérification. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDIC et fait rapport de ses observations au Conseil d'administration qui en tient compte pour l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre aussi les vérificateurs de la société afin de discuter des questions liées à la vérification et à l'information financière. La taille de la CDIC et un décret dispensent la société de vérifications internes.

Les présents états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs de la Société, la vérificatrice générale du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

À titre de vice-président exécutif de la CDIC, j'ai examiné les présents états financiers. À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, je suis en mesure de dire qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDIC au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Le vice-président exécutif,
Corporation de développement des investissements du Canada

Michael Carter
Le 4 mars 2008

En novembre 2007, le ministre a informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». Au cours des onze dernières années, la société avait pour mandat de réduire progressivement ses activités en se départant de ses actifs restants de façon ordonnée et de se préparer la Corporation à une éventuelle liquidation.

À l'heure actuelle, la gestion de la CDIC est assurée par deux membres du personnel à temps partiel, en l'occurrence un vice-président directeur et un assistant, qui, tous deux, travaillent en étroite collaboration avec des conseillers, un avocat ainsi qu'avec les membres du conseil et ceux de la direction de ses filiales, afin d'assurer la bonne marche de la société.

Le conseil d'administration passe en revue et approuve le plan d'entreprise de la société et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée par le plan d'entreprise, notamment en évaluant continuellement l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture. Les risques sont identifiés et gérés tout au long du processus.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la société s'appuie sur le plan d'entreprise approuvé par le conseil d'administration, sur le rapport annuel et sur des réunions tenues au besoin avec le ministre et les représentants du gouvernement du Canada.

Le président du conseil d'administration et le comité de nomination évaluent l'efficacité du conseil d'administration, et le président procède à la nomination et à la reconduction du mandat des membres du conseil, au besoin. Le comité de nomination prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure du conseil d'administration, et également à la recommandation auprès du gouverneur en conseil du choix des candidats briguant les postes de membre et de président du conseil d'administration. Aucun des administrateurs n'est un employé de la CDIC ou de ses filiales. Le taux de participation aux réunions du conseil et des comités est remarquable et chaque administrateur consacre beaucoup de temps, hors des réunions du conseil d'administration, à la gestion de la société.

C'est le conseil d'administration tout entier qui participe à la gouvernance d'entreprise. Le conseil continue de passer en revue les pratiques de la CDIC en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. La CDIC continuera de surveiller attentivement les récents développements du gouvernement en matière de gouvernance de même que les meilleures pratiques du secteur public, et elle modifiera en conséquence ses pratiques de gouvernance.

La CDIC est une société de portefeuille qui comptait deux filiales en 2007, la SGCH qui détient une participation de 8,5 % dans le gisement pétrolier Hibernia et CEI qui n'exerce aucune activité mais qui est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco en 1988.

Les ventes de pétrole brut de la SGCH ont diminué, passant de 348 millions de dollars en 2006 à 304 millions de dollars en 2007, conformément au plan d'entreprise de cette société. La baisse des produits tirés de la vente de pétrole brut est attribuable à la diminution de la production quotidienne moyenne. La diminution de la production a été contrebalancée en partie par une hausse du prix moyen du pétrole brut, qui s'est établi en moyenne à 75,34 $ CA le baril en 2007, contre 72,94 $ CA en 2006.

La baisse de la production et des ventes liées au gisement Hibernia devrait se poursuivre, même si ce gisement demeure en production pendant plusieurs décennies encore. L'exploitation d'un prolongement du gisement initial vers le Sud a été suspendue, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ayant exercé son droit de veto à l'égard du plan approuvé par l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers. Le règlement de ce différend devrait atténuer la baisse de la production, mais il ne pourra ramener la production au niveau record qu'elle avait connue.

Du fait de la baisse des ventes de la SGCH, les dividendes versés au gouvernement du Canada ont été moindres, passant de 174 millions de dollars en 2006 à 151 millions de dollars en 2007.

Les coûts de restauration des lieux engagés par CEI au titre de ses obligations aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu avec Cameco ont augmenté en raison principalement du fait que le processus de déclassement de la mine de Beaverlodge pourrait être plus long et plus coûteux que prévu. Ces nouvelles estimations rendent compte des politiques environnementales plus contraignantes de la Commission canadienne de sécurité nucléaire. Selon les estimations actuelles, les coûts futurs pourraient atteindre quelque 11 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, CEI a informé Cameco qu'elle contestait l'interprétation que Cameco faisait des « déchets communs » dont CEI est en partie responsable aux termes de l'accord d'achat et de vente. Ce différend n'a pas été réglé pendant l'exercice et CEI a retenu le paiement des factures présentées par Cameco au titre des déchets communs pour 2005 et 2006.

Après la date de clôture, Cameco a informé CEI qu'elle tenait celle-ci en partie responsable des coûts liés à une fuite constatée à l'usine UF6 de Port Hope qui a entraîné la fermeture de cette usine et des mesures de restauration des lieux.

Le montant de l'obligation de CEI au titre des déchets communs ne peut être déterminé pour le moment.

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

KPMG

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2007 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 4 mars 2008

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 4 mars 2008

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Bilan consolidé

31 décembre 2007
(en milliers)

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 581 $	85 828 $
Débiteurs	1 723	1 443
Stocks	1 417	2 847
Charges payées d'avance	351	361
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	7 679	7 987
	116 751	98 466
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	114 299	113 991
Somme détenue en main tierce (note 5)	2 550	2 550
Immobilisations corporelles (note 6)	208 032	216 910
	441 632 $	431 917 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	12 048 $	10 838 $
Tranche à court terme de l'obligation locative (note 8)	759	3 354
Tranche à court terme des autres obligations (note 7)	7 570	7 663
Impôts exigibles (note 11)	120	2 423
	20 497	24 278
Passif à long terme		
Tranche à long terme de l'obligation locative (note 8)	8 256	10 387
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	91 892	81 571
Autres obligations (note 7)	16 856	15 579
Impôts futurs (note 11)	12 165	17 900
	129 169	125 437
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré – 101 actions ordinaires	1	1
Surplus d'apport	743 184	743 184
Déficit accumulé	(451 219)	(460 983)
	291 966	282 202
Engagements et éventualités (notes 7 et 12)		
	441 632 $	431 917 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Les informations sectorielles sont présentées à la note 15.

Au nom du Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des résultats, du résultat étendu et du déficit accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers)

	2007	2006
Produits		
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances (note 10)	303 849 $	348 453 $
Intérêts créditeurs	5 070	3 120
	308 919	351 573
Charges d'exploitation		
Épuisement et amortissement	36 854	40 657
Frais d'exploitation	18 915	15 119
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 9)	4 633	3 924
Frais d'exploitation et d'aliénation	2 463	2 658
Intérêts sur l'obligation locative	1 242	1 687
Gain de change	(620)	(1 546)
	63 487	62 499
Autres charges		
Obligations au titre de la vente d'actifs à Cameco (note 7)	2 491	4 863
Bénéfice net avant les impôts sur les bénéfices et les autres impôts	242 941	284 211
Impôts sur les bénéfices et autres impôts (note 11)	82 177	102 700
Bénéfice net et résultat étendu	160 764	181 511
Déficit accumulé au début de l'exercice	(460 983)	(468 494)
Dividendes versés	(151 000)	(174 000)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(451 219)$	(460 983)$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Les informations sectorielles sont présentées à la note 15.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers)

	2007	2006
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Exploitation		
Bénéfice net	160 764 $	181 511 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Réduction d'impôts futurs	(5 735)	(5 800)
Épuisement et amortissement	36 854	40 657
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4 633	3 924
Frais d'abandon	(11)	(299)
Gains de change non réalisés	(1 952)	(257)
Fonds provenant de l'exploitation	194 553	219 736
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 13)	2 396	(35 239)
	196 949	184 497
Financement		
Dividendes versés	(151 000)	(174 000)
Versements au titre de l'obligation locative	(2 774)	(2 922)
	(153 774)	(176 922)
Investissement		
Immobilisations corporelles	(22 277)	(21 441)
Somme reçue du compte du Trésor du Canada	–	9 762
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 13)	(1 145)	(1 752)
	(23 422)	(13 431)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	19 753	(5 856)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	85 828	91 684
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	105 581 $	85 828 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Les informations sectorielles sont présentées à la note 15.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2007
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

---

1. La société et ses activités

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDIC ») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté du chef du Canada. La société est une société d'État mandataire inscrite à l'annexe III, partie II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Jusqu'en novembre 2007, la CDIC avait pour mandat de procéder à la réduction progressive de ses activités, en se défaisant de ses biens de façon ordonnée et en se préparant à sa liquidation éventuelle. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDIC, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

La société a deux filiales en propriété exclusive : Canada Eldor Inc. (« CEI ») et la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »).

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle est un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de son actif et de ses activités à Corporation Cameco (« Cameco »). Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en espèces tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important qu'il reste à CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre des déchets d'avant la réglementation, de la restauration des lieux et des prestations aux retraités. Des renseignements sur ces obligations sont présentés à la note 7.

La SGCH a été constituée en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 décembre 1992. La SGCH a été acquise par la CDIC en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer et de financer la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia, une coentreprise. La participation dans cette coentreprise a été consolidée par intégration proportionnelle dans les états financiers de la SGCH qui sont consolidés dans les états financiers de la CDIC.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-dessous.

(a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales en propriété exclusive : la SGCH et CEI.

(b) Participation dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (SEDH)

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de la participation économique directe ont été capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les coûts des grands travaux et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et de superstructures (installations de production extracôtières) et les coûts de forage additionnel et d'achèvement des travaux. Les frais généraux et les frais d'administration engagés avant que le projet atteigne le stade de l'exploitation commerciale ont également été capitalisés. Toutes les activités de mise en valeur de la SGCH sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme qui sont considérés comme étant des placements facilement monnayables dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois. La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits au bilan comprennent de l'encaisse, des certificats de placement garanti, des acceptations bancaires et du papier commercial adossé à des actifs. La trésorerie et ses équivalents sont désignés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

(d) Prestations aux retraités

CEI a établi un régime d'avantages complémentaires de retraite et elle est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. À cet égard, les conventions suivantes ont été adoptées :

2. Principales conventions comptables (suite)

(d) Prestations aux retraités (suite)

(1) Le coût des prestations futures aux retraités gagnées par les retraités est établi comme étant la valeur actuarielle de la totalité des prestations futures projetées, fondée sur un facteur du coût des prestations prévues. Des projections relatives aux prestations sont établies chaque année en fonction d'un facteur lié au taux d'inflation, et les prestations sont présumées être versées chaque année après le départ à la retraite, tout au long de la vie du retraité ou de celle de ses personnes à charge. L'évaluation se fonde sur un taux d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations de la direction. Les obligations au titre des prestations ne sont pas précapitalisées.

(2) Les gains actuariels (pertes actuarielles) lié(e)s à l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel (de la perte actuarielle) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations est amorti sur l'espérance de vie moyenne résiduelle des anciens employés, qui est de 12 ans (12 ans en 2006).

(e) Plafonnement du coût entier

Les actifs pétroliers et gaziers sont évalués à chaque exercice considéré afin de déterminer si la valeur comptable dans un centre de coûts est recouvrable et si elle n'excède pas la juste valeur des actifs dans le centre de coûts.

Les valeurs comptables sont jugées recouvrables lorsque la somme des flux de trésorerie non actualisés devant découler de la production des réserves prouvées, du coût des biens non prouvés ou de la valeur marchande des biens non prouvés, selon le moins élevé des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur excède la valeur comptable du centre de coûts. Lorsque la valeur comptable est jugée non recouvrable, une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur comptable du centre de coûts excède la somme des flux de trésorerie actualisés devant découler de la production des réserves prouvées et probables, du coût ou de la valeur marchande des biens non prouvés, selon le moins élevé des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur du centre de coûts. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis en fonction des prix et des coûts futurs prévus des produits.

2. Principales conventions comptables (suite)

(f) Épuisement et amortissement des actifs pétroliers et gaziers

Les coûts sont virés au compte des coûts amortissables à mesure que des réserves prouvées sont établies, pour ensuite être épuisés selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Une partie des coûts engagés est exclue d'après une comparaison entre les réserves prouvées existantes et le total des réserves prouvées et probables qui devraient être établies une fois le projet réalisé. Le pétrolier de brut est amorti selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des volumes transportés sur la durée estimative du gisement d'Hibernia.

(g) Conversion de devises

Les opérations libellées en devises sont converties aux taux en vigueur au moment des opérations. Les éléments monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan et les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques en vigueur au moment de l'acquisition de l'actif, ou de la prise en charge des obligations. Les gains et les pertes de change sont compris dans les résultats.

(h) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au coût de production, selon la méthode de l'épuisement successif, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les stocks de tiges de forage sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

(i) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La SGCH constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au cours de l'exercice durant lequel l'obligation est engagée lorsque la juste valeur peut être estimée de façon raisonnable. La juste valeur de l'obligation estimative liée à la mise hors service d'immobilisations est inscrite à titre de passif, et une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée. Le montant capitalisé est épuisé selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Le montant du passif s'accroît à chaque exercice considéré afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et le montant de la désactualisation est passé en charges à l'état des résultats de l'exercice. Les coûts réellement engagés au moment du règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations seront imputés à l'obligation.

2. Principales conventions comptables (suite)

(j) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôt variable. Les écarts temporaires entre la valeur fiscale d'un élément d'actif ou de passif et sa valeur comptable paraissant au bilan servent à calculer les actifs et les passifs d'impôts futurs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer à l'exercice au cours duquel les écarts temporaires sont censés se résorber.

(k) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de la production de pétrole et de gaz naturel sont constatés lorsque la SGCH transfère le titre de propriété à ses clients et que la livraison a eu lieu. Les produits sont présentés déduction faite des redevances.

(l) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice considéré. Les estimations les plus importantes ont trait aux incertitudes liées aux mesures géologiques et aux projections de la date et des frais d'abandon, qui sont courantes dans le secteur de la production de pétrole, et aux incertitudes liées aux coûts futurs que Canada Eldor Inc. aura à engager pour s'acquitter de ses obligations en vertu de l'accord d'achat et de vente décrit à la note 7. Les résultats réels peuvent être considérablement différents de ces estimations.

2. Principales conventions comptables (suite)

(m) Instruments financiers

La société a désigné sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, la somme détenue en main tierce et les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada comme détenus à des fins de transaction; ils sont donc évalués à la juste valeur. Les créances sont classées dans les prêts et créances, qui sont évalués initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs.

Les créditeurs et charges à payer sont classés dans les autres passifs financiers, qui sont évalués initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. Pour la société, les montants évalués aux créances et aux créditeurs correspond généralement au coût.

Au 1er janvier 2007 et tout au long de l'exercice, la société n'a détenu aucun instrument dérivé ni aucun instrument financier disponible à la vente et elle n'a, en conséquence, comptabilisé aucun montant dans les autres éléments du résultat étendu.

(n) Justes valeurs

Les instruments financiers de la CDIC, de CEI et de la SGCH comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les créditeurs et charges à payer. Aux 31 décembre 2007 et 2006, la juste valeur des éléments d'actif et de passif monétaires se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

3. Adoption de nouvelles normes comptables et normes comptables futures

a) Nouvelles normes comptables

Avec prise d'effet le 1er janvier 2007, la société a adopté de nouvelles normes relatives aux instruments financiers aux termes de différents chapitres du *Manuel de l'ICCA*, notamment le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 1530, « Résultat étendu », et le chapitre 3251, « Capitaux propres ». La principale exigence décrite dans ces nouvelles normes consiste en l'obligation de classer les actifs financiers dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, ou actifs financiers disponibles à la vente, et de classer les passifs financiers soit comme étant détenus à des fins de transaction, soit comme étant d'autres passifs. Les nouvelles normes exigent que les actifs et les passifs financiers soient évalués en fonction de leur classement respectif. En outre, les nouvelles normes exigent dans certains cas que les dérivés incorporés à des instruments financiers ou à d'autres contrats soient comptabilisés séparément.

3. Adoption de nouvelles normes comptables et normes comptables futures (suite)

a) Nouvelles normes comptables (suite)

La notion de "Résultat étendu » a été introduite dans les états financiers de la société. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, il n'y a aucune différence entre le résultat étendu de la société et son résultat net. Le cumul des autres éléments du résultat étendu fait partie de l'avoir de l'actionnaire.

Avec prise d'effet le 1er janvier 2007, la société a adopté la version révisée du chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, « Modifications comptables », qui porte sur les changements de méthodes comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, à l'exception des informations relatives aux changements comptables qui ont été publiés par l'ICCA mais qui n'ont pas encore été adoptés par la société du fait qu'ils n'entrent en vigueur qu'à une date ultérieure (se reporter à la rubrique « Normes comptables futures » ci-dessous).

b) Normes comptables futures

Le 1er décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables dans le Manuel de l'ICCA : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers — informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers — présentation ». Ces chapitres s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels de la société pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2008. Le chapitre 1535 établit des normes sur la communication (i) d'informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité; (ii) d'informations quantitatives au sujet de ce que l'entité considère être son capital; (iii) d'informations indiquant si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital et (iv), dans la négative, d'informations sur les conséquences de cette non-conformité. Les nouveaux chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA* remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers — informations à fournir et présentation », et ils apportent des modifications et des améliorations aux obligations d'information, tout en reprenant telles quelles les exigences de présentation. Ces nouveaux chapitres accordent une importance accrue aux informations à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi qu'à la façon dont l'entité gère ces risques.

En mars 2007, l'ICCA a approuvé le chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*, « Stocks », qui a remplacé le chapitre 3030 du même titre. Cette norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008, et son application anticipée est encouragée. Cette norme fournit des directives plus détaillées sur l'évaluation des stocks et les informations à fournir à leur sujet.

La société procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de ces nouvelles normes comptables sur ses états financiers.

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

CEI a un montant de 43 500 $ (43 500 $ en 2006) en dépôt dans un compte spécial du Trésor du Canada ne portant pas intérêt, dont 7 679 $ (7 987 $ en 2006) sont classés dans l'actif à court terme et 35 821 $ (35 513 $ en 2006) dans l'actif à long terme. La tranche à long terme du compte du Trésor du Canada a été affectée par CEI aux obligations à long terme et aux autres obligations futures éventuelles liées à la restauration des lieux et aux déchets d'avant la réglementation.

La SGCH a déposé des sommes dans un compte du Trésor du Canada aux fins de l'abandon futur des installations d'Hibernia et pour se prémunir contre les risques futurs. En 2007, la SGCH n'a déposé aucune somme (3 738 $ en 2006), ce qui a maintenu les sommes déposées dans le compte ne portant pas intérêt à 78 478 $ (78 478 $ en 2006). La SGCH a réduit certaines couvertures des risques assurés auprès de tiers, en raison du fonds pour risques.

5. Somme détenue en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 $ (2 550 $ en 2006). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, des droits sur la somme détenue en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts produits par ce compte.

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant moins l'épuisement et l'amortissement cumulés. Toutes les immobilisations corporelles ont trait à la SGCH.

			2007	2006
	Prix coûtant	Amortissement et épuisement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Projet de développement Hibernia				
Installations de production extracôtières	442 777 $	273 593 $	169 184 $	182 665 $
Coûts de forage	178 066	157 044	21 022	14 628
	620 843	430 637	190 206	197 293
Pétrolier de brut (note 8)	39 534	21 708	17 826	19 617
	660 377 $	452 345 $	208 032 $	216 910 $

Au 31 décembre 2007, le solde des immobilisations corporelles a été réduit d'un montant équivalant aux crédits d'impôt à l'investissement de 57 632 $ (57 239 $ en 2006).

Les coûts afférents aux biens non prouvés de 67 978 $ ont été exclus du calcul de l'épuisement. Les frais de mise en valeur future de 274 650 $ (172 400 $ en 2006) ont été inclus dans le calcul de l'épuisement.

6. Immobilisations corporelles (suite)

La SGCH a effectué le calcul du plafonnement du coût entier au 31 décembre 2007 afin d'évaluer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, au moyen des prix futurs estimatifs suivants :

Exercice	Pétrole brut Brent $ US/b
2008	90,50 $
2009	86,50
2010	82,50
2011	80,50
2012	80,50
2013	80,50
2014	80,50
2015	80,50

Après 2016, les prix augmentent, selon les prévisions, de 2 % par année jusqu'à la fin de la durée de production des réserves.

La SGCH n'a subi aucune perte de valeur de ses actifs pétroliers et gaziers par suite du calcul du plafonnement du coût entier pour 2007.

7. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. Ces obligations ont notamment trait à la restauration des lieux, aux déchets d'avant la réglementation et aux prestations aux retraités, et s'établissent comme suit :

	2007	2006
Tranche à court terme :		
Restauration des lieux	2 414 $	2 523 $
Déchets d'avant la réglementation	4 673	4 220
Prestations aux retraités	483	920
	7 570	7 663
Tranche à long terme :		
Restauration des lieux	8 769	7 709
Déchets d'avant la réglementation	6 337	6 290
Prestations aux retraités	1 750	1 580
	16 856	15 579
Total des obligations liées à la vente d'actifs	24 426 $	23 242 $

(a) Restauration des lieux

La restauration des lieux englobe tous les coûts liés au déclassement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI inscrit ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Au 31 décembre 2007, les coûts estimatifs et le montant comptabilisé s'élèvent à 11 183 $ (10 232 $ en 2006).

(b) Déchets d'avant la réglementation

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, celles-ci ont convenu d'une formule de partage des coûts communs futurs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagés relativement à certains déchets existants précis accumulés par CEI jusqu'au 5 octobre 1988, soit la date de la vente des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 $ de ces coûts communs liés aux déchets d'avant la réglementation, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 $. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 $ ainsi que les coûts communs venant en excédent de 100 000 $. Si CEI est incapable d'honorer ses engagements à ce chapitre, c'est le gouvernement qui prendra cette obligation à sa charge, comme il en a été convenu en 1988 aux termes de l'accord d'achat et de vente.

7. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

(b) Déchets d'avant la réglementation (suite)

Le gouvernement cherche des solutions pour une gestion à long terme des déchets à faible radioactivité. La plupart des coûts communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés aux sites d'enfouissement de Port Granby et Welcome, qui sont maintenant fermés et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. Le montant définitif au titre des coûts communs est en grande partie fonction des résultats de l'examen et de l'établissement par le gouvernement, de concert avec les collectivités locales touchées, de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des résultats d'évaluations environnementales détaillées, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

En mars 2004, un accord d'achat et de vente a été conclu entre le gouvernement, Cameco et CEI permettant au gouvernement d'acquérir les sites d'enfouissement de Port Granby et Welcome. Si cette option est exercée, l'accord stipule que Cameco doit verser à CEI la tranche restante de l'obligation relative aux coûts communs en cinq versements annuels égaux. Lorsque le gouvernement deviendra propriétaire des sites d'enfouissement, il assumera les coûts liés au déclassement et au nettoyage, et CEI sera déchargée de toute obligation relative aux coûts liés aux déchets d'avant la réglementation. Au 31 décembre 2007, le gouvernement du Canada n'avait pas exercé cette option.

(i) Déchets de surface

CEI doit toutefois assumer l'obligation continue liée aux divers déchets de surface entreposés au site de Port Hope dans deux emplacements précis. Cameco fournit annuellement à CEI une estimation des coûts communs liés susceptibles d'être engagés pour l'entreposage des déchets d'avant la réglementation existants au moment de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988, et CEI comptabilise sa quote-part selon la formule de partage des coûts convenue et cette estimation. Au 31 décembre 2007, l'obligation de CEI au titre des coûts communs estimatifs liés aux déchets de surface s'établit, selon ces règles, à 11 010 $ (10 510 $ en 2006).

En 2007, CEI a informé Cameco qu'elle n'était pas d'accord avec l'interprétation que Cameco faisait des déchets communs prévus dans l'accord de 1988. CEI a refusé de payer les sommes facturées par Cameco au titre de 2005 et de 2006 pour les coûts réels engagés et n'entend pas payer les montants futurs qui seront facturés tant qu'une entente n'aura pas été conclue quant à l'interprétation de la définition des déchets existants dont les coûts sont censés être communs.

Le règlement de ce litige pourrait ultimement avoir une incidence sur le montant que CEI doit prendre en charge au titre des coûts liés aux déchets de surface.

7. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

(b) Déchets d'avant la réglementation (suite)

(ii) Déchets aux sites d'enfouissement Port Granby et Welcome

Le gouvernement du Canada s'acquittera de toutes les obligations liées aux déchets en ce qui a trait à ces biens à compter du transfert de propriété. CEI et Cameco sont tenus de prendre ces coûts en charge jusqu'à ce que la propriété soit transférée au gouvernement du Canada. Les coûts associés au nettoyage des déchets enfouis ne peuvent être déterminés de façon raisonnable au 31 décembre 2007.

(iii) Déclassement

En septembre 2007, la CNSC a approuvé un projet modifié présenté par Cameco qui estimait à 96 000 $ le coût, pour Cameco, du déclassement de certaines parties de la raffinerie de Port Hope ainsi que des sites d'entreposage des déchets de surface d'ici 2010 (« Vision 2010 »). Cameco n'a pas communiqué officiellement à CEI sa quote-part éventuelle des coûts liés au déclassement. De plus, la quote-part de CEI ne pourra être déterminée tant que le différend au sujet de l'interprétation du partage des coûts aux termes de l'accord d'achat et de vente de 1988 n'aura pas été réglé. En conséquence, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers de la société au 31 décembre 2007. L'incidence éventuelle de Vision 2010 sur les coûts liés aux déchets de surface décrits à la note 7 b) i) ne peut être déterminée.

(c) Prestations aux retraités

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, CEI est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. CEI évalue son obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime d'avantages complémentaires de retraite est datée du 30 septembre 2005. La prochaine évaluation actuarielle aura lieu au plus tard le 30 septembre 2008.

7. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

c) Prestations aux retraités (suite)

Les avantages en question comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. Les données sur le régime d'avantages complémentaires de retraite de CEI sont les suivantes :

	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	4 897 $	4 713 $
Prestations versées	(646)	(20)
Intérêts débiteurs	220	222
(Gain actuariel) perte actuarielle	(158)	(18)
Solde à la fin de l'exercice	4 313	4 897
Passif au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	2 500	2 121
Prestations versées	(646)	(20)
Intérêts débiteurs	220	222
Amortissement de la perte actuarielle	159	177
Solde à la fin de l'exercice	2 233	2 500
Passif au titre des prestations constituées représenté par		
Tranche à court terme	483	920
Tranche à long terme	1 750	1 580
	2 233	2 500
Autres informations		
(Déficit) du régime	(4 313)	(4 897)
Fraction non amortie de la perte actuarielle	2 080	2 397
(Passif) au titre des prestations constituées	(2 233)	(2 500)

Le régime d'avantages n'est pas précapitalisé, ce qui donne lieu à un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour le calcul des obligations au titre des prestations de CEI sont les suivantes :

	2007	2006
Taux d'actualisation	5,25 %	4,8 %
Taux d'augmentation des soins de santé	10,0 %	11,0 %
Taux d'augmentation des soins dentaires	5,0 %	5,0 %

7. Obligations liées à la vente d'actifs par CEI (suite)

c) Prestations aux retraités (suite) :

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2007	2006
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial	11,0 %	11,0 %
Taux tendanciel à la baisse	6,0 %	6,0 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2011	2011

Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aurait l'incidence suivante en 2007 :

	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	356 $	(315)$
Total du coût des services rendus et des intérêts	18	(16)

8. Obligation locative – Pétrolier de brut

La SGCH, de concert avec deux autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet Hibernia. La quote-part de la SGCH dans les obligations fixes annuelles est d'environ 6 568 $ en 2007 (6 859 $ en 2006). La SGCH a commencé à effectuer des versements en 1997 pour une durée initiale de dix ans. L'entente prévoit une prorogation de cinq ans et cinq prorogations facultatives de deux ans, la durée totale du contrat de location ne devant pas excéder 25 ans. L'affrètement à temps a été considéré à titre de contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée en supposant que les prorogations sont appliquées, et figure au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ».

8. Obligation locative – Pétrolier de brut (suite)

L'obligation locative à long terme représente la valeur actuelle des paiements de capital pour le pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 11,1 % sur 17 ans comme suit :

2008	1 722 $
2009	1 790
2010	1 790
2011	1 790
2012	1 812
Par la suite	4 402
Paiements minimaux aux termes de l'obligation locative	13 306
Moins le montant représentant les intérêts	(4 291)
	9 015
Moins la tranche à court terme	(759)
	8 256 $

9. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La SGCH établit les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en fonction de sa participation nette dans les puits et les installations et des estimations de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations ainsi que d'une estimation du calendrier futur des coûts engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé sera de 346 025 $ (276 228 $ en 2006).

Ces obligations seront réglées d'après la durée de vie utile des actifs sous-jacents, qui, à l'heure actuelle, va jusqu'en 2030. Un taux de crédit sans risque rajusté de 5,7 % et un taux d'inflation de 2,1 % ont servi à calculer la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Au 31 décembre, les variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se présentaient comme suit :

	2007	2006
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	81 571 $	78 478 $
Charge de désactualisation	4 633	3 924
Effet de la variation du taux d'inflation	5 699	(532)
Obligations pour abandon réglées	(11)	(299)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	91 892 $	81 571 $

10. Redevances

La convention de redevances d'Hibernia prévoit que des redevances seront versées par les propriétaires à la province de Terre-Neuve- et- Labrador, de la façon suivante :

a) 5 % à payer sur les ventes brutes, moins les frais de transport;

b) 30 % à payer sur les ventes nettes à partir du moment où les ventes nettes cumulatives dépassent 8,5 % de l'investissement total dans le projet. L'investissement total [qui inclut les redevances brutes mentionnées en a)] comprend des provisions de 1 % pour les dépenses en immobilisations, de 10 % pour les frais d'exploitation et de 15 % pour le rendement, provisions qui sont prises sur l'investissement total et dont les taux sont composés annuellement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la SGCH a versé des redevances de 15 576 $ (17 902 $ en 2006).

Par ailleurs, la SGCH est aussi partie à l'entente de participation de concessionnaires (« PDC »), laquelle prévoit un paiement de PDC de 10 % au gouvernement du Canada par tous les propriétaires d'Hibernia, lorsque certains critères seront déterminés. Le paiement de PDC est fondé sur les ventes nettes cumulatives de chaque propriétaire, moins les coûts en capital admissibles cumulatifs et les coûts cumulatifs d'exploitation et de transport. Le paiement de PDC débutera en 2009. Aucun paiement de PDC n'a été versé jusqu'à maintenant.

11. Impôts sur les bénéfices

La CDIC et CEI ne sont pas assujetties aux impôts sur les bénéfices.

La SGCH dispose de déductions au titre des ressources pouvant être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire le bénéfice imposable des exercices à venir. L'excédent de la valeur comptable nette de l'actif de la SGCH sur la valeur de ses comptes fiscaux a été comptabilisé à titre de passif d'impôts futurs, selon le taux d'imposition futur prévu.

11. Impôts sur les bénéfices (suite)

(a) La charge d'impôts de l'exercice diffère du montant obtenu en appliquant le taux combiné d'imposition fédéral et provincial de 36 % (38 % en 2006) au bénéfice avant les impôts. L'écart provient des éléments suivants :

	2007	2006
Charge d'impôts prévue calculée	88 299 $	109 944 $
Ajouter (soustraire) les éléments suivants :		
Déduction relative à des ressources au titre du revenu de production canadienne	–	(11 197)
Redevances, locations à bail et impôts miniers	–	2 381
Ajustements des réserves	(3 861)	1 542
Incidence des modifications des taux d'imposition	(1 565)	(17)
Impôts sur les gains de change non réalisés	(703)	–
Autres	7	47
	82 177 $	102 700 $
Impôts exigibles	87 912 $	108 500 $
Réduction d'impôts futurs	(5 735)	(5 800)
	82 177 $	102 700 $

(b) Au 31 décembre, les impôts futurs se composent de ce qui suit :

	2007	2006
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles	36 259 $	42 879 $
Obligation locative	2 555	1 939
Actifs d'impôts futurs		
Obligations liées à l'abandon des lieux	(26 649)	(26 918)
Impôts futurs	12 165 $	17 900 $

12. Engagements et éventualités

(a) La SGCH a conclu une entente avec Newfoundland Transshipment Limited aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La SGCH s'est engagée à verser, sur une période de dix ans, une partie du coût de l'exploitation du terminal. La quote-part des obligations annuelles de la SGCH à ce chapitre dépend de calculs annuels et elle s'élève à environ 755 $ par année.

12. Engagements et éventualités (suite)

(b) La quote-part de la SGCH dans les engagements contractuels annuels et dans les obligations locatives annuelles de la SEDH pour les bureaux, le matériel, et les terrains et installations d'entreposage ainsi que sa propre obligation locative pour des bureaux sont approximativement les suivantes pour les cinq prochains exercices :

2008	4 802 $
2009	4 360
2010	4 221
2011	4 405
2012	1 652
	19 440 $

(c) Afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu d'apporter une preuve de solvabilité à l'OCTLHE dans le cas de litiges éventuels aux termes de certains chapitres de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, du *Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve* et du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*, la SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 000 $. Le billet vient à échéance le 26 avril 2009. La quote-part de la SGCH de ce billet s'élève à 5 950 $.

De plus, les propriétaires sont tenus d'apporter une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant à l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme en espèces d'un montant brut de 30 000 $ (voir la note 5).

Aucun prélèvement n'a été effectué sur le billet de 70 000 $ ni sur les lettres de crédit ou le montant en espèces de 30 000 $.

(d) CEI et le gouvernement du Canada ont été poursuivis par Rio Algom Ltd. (« Rio ») pour un montant de 75 000 $ lié aux présumés frais engagés par Rio à la suite de contrats de livraison de minerai d'uranium dans les années 1950 et 1960. Le gouvernement et CEI défendent la poursuite. Le résultat et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite sur CEI ne peuvent être déterminés pour l'instant.

(e) CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Delorno, dans le comté de Hastings en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. L'aboutissement et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite pour CEI, ne peuvent être déterminés à ce moment-ci.

13. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes du fonds de roulement hors trésorerie se présentent comme suit :

	2007	2006
Créances	(280)$	6 994 $
Stocks	1 430	(2 389)
Charges payées d'avance	10	6
Créditeurs et charges à payer	1 210	(8 526)
Impôts à payer	(2 303)	(35 888)
Obligations au titre des prestations aux retraités	(267)	379
Obligation liée à la restauration des lieux	951	2 269
Obligation liée aux déchets d'avant la réglementation	500	164
	1 251 $	(36 991)$
Liée à (aux) :		
Exploitation	2 396 $	(35 239)$
Investissements	(1 145)	(1 752)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie	1 251 $	(36 991)$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la SGCH a payé des impôts de 90 333 $ (144 093 $ en 2006) et des intérêts de 1 296 $ (1 744 $ en 2006), desquels 1 242 $ sont liés à l'obligation locative.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle du présent exercice.

15. Informations sectorielles

La société a choisi de présenter les informations sectorielles pour chacune de ses filiales mentionnées à la note 1 en raison des différences fondamentales en ce qui a trait à la nature de leurs activités. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 2.

15. Informations sectorielles (suite)

Bilan

	CDIC	CEI	SGCH	Éliminations inter-sociétés	CDIC consolidé
Actif					
Actif à court terme					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 261 $	12 185 $	84 135 $	– $	105 581 $
Créances	252	243	1 383	(155)	1 723
Stocks	–	–	1 417	–	1 417
Charges payées d'avance	2	–	349	–	351
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada	–	7 679	–	–	7 679
	9 515	20 107	87 284	(155)	116 751
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada	–	35 821	78 478	–	114 299
Placement dans des filiales	282 647	–	–	(282 647)	–
Somme détenue en main tierce	–	–	2 550	–	2 550
Immobilisations corporelles	–	–	208 032	–	208 032
	292 162 $	55 928 $	376 344 $	(282 802)$	441 632 $
Passif et avoir de l'actionnaire					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	196 $	109 $	11 763 $	(20)$	12 048 $
Tranche à court terme de l'obligation liée à la restauration des lieux	–	2 414	–	–	2 414
Tranche à court terme de l'obligation liée aux déchets d'avant la réglementation	–	4 673	–	–	4 673
Tranche à court terme des obligations au titre des prestations aux retraités	–	483	–	–	483
Tranche à court terme de l'obligation locative	–	–	759	–	759
Impôts exigibles	–	–	120	–	120
Somme à payer à l'actionnaire	–	–	135	(135)	–
	196	7 679	12 777	(155)	20 497
Passif à long terme					
Obligation liée à la restauration des lieux	–	8 769	–	–	8 769
Obligation liée aux déchets d'avant la réglementation	–	6 337	–	–	6 337
Obligations au titre des prestations aux retraités	–	1 750	–	–	1 750
Obligation locative	–	–	8 256	–	8 256
Impôts futurs	–	–	12 165	–	12 165
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	–	–	91 892	–	91 892
	–	16 856	112 313	–	129 169
Avoir de l'actionnaire					
Capital-actions	1	296 586	–	(296 586)	1
Surplus d'apport	743 184	603 294	–	(603 294)	743 184
Bénéfices non répartis (déficit accumulé)	(451 219)	(868 487)	251 254	617 233	(451 219)
	291 966	31 393	251 254	(282 647)	291 966
	292 162 $	55 928 $	376 344 $	(282 802)$	441 632 $

15. Informations sectorielles (suite)

État des résultats

	CDIC	CEI	SGCH	Éliminations intersociétés	CDIC consolidé
Produits					
Placement dans la SGCH	163 098 $	– $	– $	(163 098)$	– $
Placement dans CEI	(2 181)	–	–	2 181	–
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances	–	–	303 849	–	303 849
Intérêts créditeurs	462	592	4 016	–	5 070
Frais de gestion	100	–	–	(100)	–
	161 479	592	307 865	(161 017)	308 919
Charges d'exploitation					
Épuisement et amortissement	–	–	36 854	–	36 854
Frais d'exploitation	–	–	18 915	–	18 915
Désactualisation des l'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	–	–	4 633	–	4 633
Frais d'exploitation et d'aliénation	715	282	1 566	(100)	2 463
Intérêts sur l'obligation locative	–	–	1 242	–	1 242
(Gain) perte de change	–	–	(620)	–	(620)
	715	282	62 590	(100)	63 487
Autres charges					
Coûts de restauration des lieux	–	1 612	–	–	1 612
Coûts liés aux déchets d'avant la réglementation	–	500	–	–	500
Coûts des prestations aux retraités	–	379	–	–	379
	–	2 491	–	–	2 491
Bénéfice (perte) avant les impôts sur les bénéfices et les autres impôts	160 764	(2 181)	245 275	(160 917)	242 941
Impôts sur les bénéfices	–	–	82 177	–	82 177
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	160 764	(2 181)	163 098	(160 917)	160 764
Bénéfices non répartis (déficit accumulé) au début de l'exercice	(460 983)	(866 306)	239 156	627 150	(460 983)
Dividendes versés	(151 000)	–	(151 000)	151 000	(151 000)
Bénéfices non répartis (déficit accumulé) à la fin de l'exercice	(451 219)$	(868 487)$	251 254 $	617 233 $	(451 219)$

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

ANNUAL REPORT
2007

Contents

Report to the Minister	2
Report on Divestitures	4
Directors and Officers	5
The Corporation's Responsibility for Financial Statements	6
Corporate Governance Practices	7
Management Discussion and Analysis of Results	8
Financial Statements of Canada Development Investment Corporation	9

Corporate Address: 1235 Bay Street
Suite 400
Toronto, ON
M5R 3K4

Telephone: (416) 304-3932
Facsimile: (416) 934-5009

REPORT TO THE MINISTER

The Honourable James M. Flaherty
Minister of Finance

Dear Minister Flaherty:

I am pleased to report on the results of operations for Canada Development Investment Corporation (CDIC) for the year ended December 31, 2007. As part of CDIC's formal planning process, annual performance objectives are developed by entity, managed and monitored throughout the year. These were fully outlined in our Corporate Plan.

The financial statements of CDIC's two wholly owned subsidiaries as at December 31, 2007, Canada Hibernia Holding Corporation (CHHC) and Canada Eldor Inc. (CEI), have been consolidated with those of CDIC.

The Board of Directors and Executive Vice-President manage CDIC and provide advice to you as required. In November 2007, you informed CDIC that "going forward, the operations of the CDIC should reflect a future focussed on the ongoing management of its current holdings in a commercial manner, providing assistance to the government in new directions suited to CDIC's capabilities, while maintaining the capacity to divest CDIC's existing holdings, and any other government interests assigned to it for divestiture, upon the direction of the Minister of Finance". In the prior eleven years the Corporation had operated under a direction to "wind down its operations by divesting of its remaining assets in an orderly fashion and to ready the corporation for eventual wind-up".

Accordingly with this revised mandate CDIC will focus on longer term goals for its present subsidiaries, whilst readying itself for an expanded role in its area of expertise, should government so determine.

CDIC's main focus during 2007 was continuing to manage its investment in CHHC, our one remaining active investment. In 2007 CHHC paid dividends of $151 million to CDIC and CDIC paid an equivalent amount to the Government of Canada ("Government"). As at December 31, 2007, CHHC had repaid all appropriations totaling $410 million to the Government and has paid a total of $829 million in dividends to CDIC, which CDIC in turn has paid to the Government in dividends.

CDIC is responsible for the administration of outstanding issues pursuant to prior divestitures. These issues relate primarily to CEI and include certain waste contingencies and outstanding litigation.

In early 2008, pursuant to an Order in Council, CDIC incorporated a new subsidiary, PPP Canada Inc., to facilitate the development of the P3 Office and the Government's involvement in public private partnerships. CDIC will provide oversight and initial financing for this company as approved in our Corporate Plan for 2008. We understand that PPP Canada Inc. is expected to become a Parent Crown Corporation later in 2008. At that time it will cease to be a CDIC responsibility.

REPORT TO THE MINISTER

Assets sold to date on behalf of the Government by CDIC since 1985 have realized proceeds of approximately $2.0 billion. During 2007, CDIC did not borrow from the Government nor did it receive any appropriations.

On behalf of the Board of Directors,

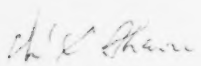

Donald McQ. Shaver, O.C., D. Sc.
Chairman
Canada Development Investment Corporation

March 5, 2008

REPORT ON DIVESTITURES

CDIC has been effective in the divestiture of corporate interests of the Crown. The following chart profiles the assets sold on behalf of the Crown by CDIC since inception.

Company	Year	Proceeds ($ millions)
Canadair Limited	1986	$140
The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Teleglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Canada Development Corporation	1986/87	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987/91	9
Telesat Canada	1992	155
Cameco Corporation	1992/93/94/95	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limited	1998	15
		$ 1,979

DIRECTORS AND OFFICERS AS AT MARCH 5, 2008

Minister Responsible for CDIC
The Honourable James M. Flaherty
Minister of Finance

Board of Directors

Donald McQ. Shaver, O.C., D.Sc.
Chairman
Canada Development Investment Corporation
Chairman
The Shaver Group
Cambridge, Ontario

Ted Howell, CA, MBA
Chief Operating Officer
East Coast Catering Limited
St. John's, Newfoundland

Gordon W. King (1)
Director
Ottawa, Ontario

N. William Ross, LL.M (2)
Chairman Emeritus and Partner
WeirFoulds LLP
Toronto, Ontario

William R. Teschke (1) (2)
Executive
Vancouver, British Columbia

Benita M. Warmbold, CA (1) (2)
Managing Director
Northwater Capital Management Inc.
Toronto, Ontario

Officers

Michael Carter
Executive Vice-President

Patrice S. Walch-Watson
Corporate Secretary

Committees of the Board

(1) Audit Committee
(2) Nominating Committee

THE CORPORATION'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL STATEMENTS

The accompanying consolidated financial statements of Canada Development Investment Corporation (CDIC) are the responsibility of the Corporation and have been approved by the Board of Directors.

The financial statements have been prepared by the Corporation in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The financial statements of the Corporation's two wholly-owned subsidiaries, Canada Hibernia Holding Corporation (CHHC) and Canada Eldor Inc. (CEI), have been consolidated with those of the Corporation. When alternative accounting methods exist, the Corporation has chosen those it deems most appropriate in the circumstances. Financial statements are not precise since they include certain amounts based on best estimates and judgments. The Corporation has prepared the financial information presented elsewhere in this annual report and has ensured that it is consistent with that in the financial statements.

CDIC maintains systems of internal accounting and administrative controls designed to provide reasonable assurance that the financial records are reliable, form a proper basis for the preparation of financial statements and that CDIC's assets are properly accounted for and adequately safeguarded.

The Board of Directors carries out its responsibilities for the financial statements in this report principally through its Audit Committee. The Audit Committee reviews CDIC's annual consolidated financial statements and reports its findings to the Board for their consideration and approval. The Audit Committee also meets with the Corporation's auditors to discuss auditing matters and financial reporting issues. Due to its size, and as permitted by Order in Council, CDIC is exempt from the requirement to carry out internal audits.

These consolidated financial statements have been audited by the Corporation's auditors, the Auditor General of Canada and KPMG LLP, whose report is presented separately.

As Executive Vice-President of CDIC, I have reviewed its financial statements and based upon my knowledge, having exercised due diligence, they fairly present in all material respects the financial condition, results of operations and cash flows as at December 31, 2007 and for the year then ended.

Michael Carter
Executive Vice-President
Canada Development Investment Corporation

March 4, 2008

CORPORATE GOVERNANCE PRACTICES

In November 2007, the Minister informed CDIC that "going forward, the operations of the CDIC should reflect a future focussed on the ongoing management of its current holdings in a commercial manner, providing assistance to the government in new directions suited to CDIC's capabilities, while maintaining the capacity to divest CDIC's existing holdings, and any other government interests assigned to it for divestiture, upon the direction of the Minister of Finance". In the prior eleven years the Corporation had operated under a direction to wind down its operations by divesting of its remaining assets in an orderly fashion and to ready the corporation for eventual wind-up.

CDIC is managed by two part time staff, an Executive Vice-President and an assistant who work closely with consultants, legal counsel and the Board and management of its subsidiaries to ensure the effective functioning of the corporation.

The Board reviews and approves the Corporate Plan of the Corporation and monitors its implementation over the planning period – evaluating the strategic direction in light of changing business environment. Risks are identified and managed throughout the process.

Effective communication with the Crown and the public is conducted through the Corporate Plan, as approved by the Board, the Annual Report and meetings as required with the Minister and officials of Government of Canada.

The Chairman of the Board and the Nominating Committee assess the effectiveness of the Board and the Chairman initiates Board appointments and renewals as required. The Nominating Committee assists in determining the composition and structure of the Board and recommending to the Governor in Council candidates for Board membership and for the position of Chair. None of the directors are employees of CDIC or its subsidiaries. Attendance at directors meetings is outstanding and each director dedicates significant time outside of board meetings to the management of the Corporation.

Corporate governance is dealt with by the entire Board. The Board continues to review CDIC's governance practices in the spirit of continuous improvement and to address new requirements and practices. CDIC will continue to closely monitor and will be proactive in the government's evolving guidance in governance matters and public sector best practices and implement changes in its governance practices.

CDIC is a holding company that had two subsidiaries in 2007, CHHC which owns an 8.5% interest in the Hibernia oilfield and CEI which has no operations, but has responsibility for servicing liabilities, chiefly arising from an agreement of purchase and sale with Cameco entered into in 1988.

CHHC's crude oil sales declined from $348 million in 2006 to $304 million in 2007, and were in alignment with their Corporate Plan. Lower sales revenue was the result of a decline in average daily production. The production decline was partially offset by an increase in prices, having averaged CAD $75.34/bbl in 2007, versus an average price of CAD $72.94 in 2006.

The outlook is for a continuing decline in production and sales from the Hibernia field, though it should continue in production for several decades. Exploitation of an extension of the original field to the south has been held up due to the Newfoundland Government exercising its veto over the plan approved by the Canada Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board. Resolution of this problem will reduce the rate of decline, but will not bring production back to its peak level.

As a result of the decline in CHHC's sales, dividends paid to the Government of Canada declined to $151 million from $174 million.

CEI's costs for site restoration related to its obligations under the agreement of purchase and sale between Cameco and CEI increased due primarily to estimates of a longer and more expensive process of decommissioning of the Beaverlodge mine site than was previously forecast. This reflects increasingly stringent environmental policies being imposed by the Canadian Nuclear Safety Commission. Present estimates as to the likely future cost approximate $11 million.

During the year CEI informed Cameco that it did not agree with Cameco's interpretation of the definition of "Joint Wastes" for which CEI is partly liable under the agreement of purchase and sale. No resolution of the issue was reached during the year, and CEI has withheld payment on invoices for Joint Wastes submitted by Cameco for 2005 and 2006.

Subsequent to year end, Cameco informed CEI that it was holding CEI partly liable for costs related to a leakage in the UF6 plant at Port Hope that resulted in the plant being shut down and remedial action being taken.

The amount of CEI's liability for Joint Wastes is not determinable at this time.

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

KPMG

AUDITORS' REPORT

To the Minister of Finance

We have audited the consolidated balance sheet of Canada Development Investment Corporation as at December 31, 2007 and the consolidated statements of income, comprehensive income and accumulated deficit and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at December 31, 2007 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, we report that, in our opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in our opinion, the transactions of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries that have come to our notice during our audit of the consolidated financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Business Corporations Act* and the articles and the by-laws of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries.

Richard Flageole, FCA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
March 4, 2008

KPMG LLP

Chartered Accountants,
Licensed Public Accountants

Ottawa, Canada
March 4, 2008

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Balance Sheet

December 31, 2007 (In thousands)

	2007	2006
Assets		
Current assets:		
Cash and cash equivalents	$ 105,581	$ 85,828
Receivables	1,723	1,443
Inventory	1,417	2,847
Prepaid expenses	351	361
Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund (note 4)	7,679	7,987
	116,751	98,466
Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund (note 4)	114,299	113,991
Cash held in escrow (note 5)	2,550	2,550
Property and equipment (note 6)	208,032	216,910
	$ 441,632	$ 431,917
Liabilities and Shareholder's Equity		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 12,048	$ 10,838
Current portion of capital lease obligation (note 8)	759	3,354
Current portion of other obligations (note 7)	7,570	7,663
Income taxes payable (note 11)	120	2,423
	20,497	24,278
Long term liabilities:		
Capital lease obligation (note 8)	8,256	10,387
Asset retirement obligations (note 9)	91,892	81,571
Other obligations (note 7)	16,856	15,579
Future income taxes (note 11)	12,165	17,900
	129,169	125,437
Shareholder's equity:		
Share capital:		
Authorized - unlimited number of common shares		
Issued and fully paid - 101 common shares	1	1
Contributed surplus	743,184	743,184
Accumulated deficit	(451,219)	(460,983)
	291,966	282,202
Commitments and contingencies (notes 7 and 12)		
	$ 441,632	$ 431,917

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements. Disclosure of segmented information is presented in note 15.

On behalf of the Board:

Director

Director

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Statement of Income, Comprehensive Income and Accumulated Deficit

Year ended December 31, 2007
(In thousands)

	2007	2006
Revenue:		
Crude oil sales, net of royalties (note 10)	$ 303,849	$ 348,453
Interest	5,070	3,120
	308,919	351,573
Operating expenses:		
Depletion and depreciation	36,854	40,657
Operating	18,915	15,119
Accretion of asset retirement obligations (note 9)	4,633	3,924
Corporate and divestiture expense	2,463	2,658
Interest on capital lease obligation	1,242	1,687
Foreign exchange gain	(620)	(1,546)
	63,487	62,499
Other expenses:		
Obligations related to the sale of assets to Cameco (note 7)	2,491	4,863
Net income before income and other taxes	242,941	284,211
Income and other taxes (note 11)	82,177	102,700
Net income and comprehensive income	160,764	181,511
Accumulated deficit, beginning of year	(460,983)	(468,494)
Dividends paid	(151,000)	(174,000)
Accumulated deficit, end of year	$ (451,219)	$ (460,983)

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements. Disclosure of segmented information is presented in note 15.

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Statement of Cash Flows

Year ended December 31, 2007
(In thousands)

	2007	2006
Cash provided by (used in):		
Operations:		
Net income	$ 160,764	$ 181,511
Items not involving cash:		
Future income tax reduction	(5,735)	(5,800)
Depletion and depreciation	36,854	40,657
Accretion of asset retirement obligations	4,633	3,924
Abandonment expenditures	(11)	(299)
Unrealized foreign exchange gain	(1,952)	(257)
Funds from operations	194,553	219,736
Change in non-cash working capital (note 13)	2,396	(35,239)
	196,949	184,497
Financing:		
Dividends paid	(151,000)	(174,000)
Lease obligation payments	(2,774)	(2,922)
	(153,774)	(176,922)
Investments:		
Property and equipment	(22,277)	(21,441)
Cash received from CRF	-	9,762
Change in non-cash working capital (note 13)	(1,145)	(1,752)
	(23,422)	(13,431)
Increase (decrease) in cash and cash equivalents	19,753	(5,856)
Cash and cash equivalents, beginning of year	85,828	91,684
Cash and cash equivalents, end of year	$ 105,581	$ 85,828

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements. Disclosure of segmented information is presented in note 15.

1. The Corporation and its activities:

Canada Development Investment Corporation ("the Corporation" or "CDIC") was incorporated in 1982 under the provisions of the *Canada Business Corporations Act* and is wholly-owned by Her Majesty in Right of Canada. The Corporation is an agent Crown corporation listed in Schedule III, Part II of the *Financial Administration Act* and is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*. Until November 2007 its mandate was to wind down its operations by divesting of its remaining assets in an orderly fashion and to ready the Corporation for eventual wind up. In November 2007, the Minister of Finance informed CDIC that its mandate "should reflect a future focused on the ongoing management of its current holdings in a commercial manner, providing assistance to the Government in new policy directions suited to CDIC's capabilities, while maintaining the capacity to divest CDIC's existing holdings, and any other government interests assigned to it for divestiture, upon the direction of the Minister of Finance".

The Corporation has two wholly-owned subsidiaries: Canada Eldor Inc ("CEI") and Canada Hibernia Holding Corporation ("CHHC").

CEI was incorporated under the provisions of the *Canada Business Corporations Act*. It is subject to the *Financial Administration Act*, is an agent of Her Majesty in Right of Canada and is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*.

During 1988, CEI sold substantially all of its assets and operations to Cameco Corporation ("Cameco"). As a result of the sale of the Cameco shares and the assumption of certain of CEI's remaining debt by the Government in 1995, CEI is left with the net cash proceeds from the final sale of Cameco shares as its only significant asset. CEI's remaining obligations include historic waste, site restoration and retiree benefits. These obligations are discussed in note 7.

CHHC was incorporated under the provisions of the *Canada Business Corporations Act* on December 4, 1992. CHHC was acquired by CDIC in March 1993. CHHC is subject to the *Financial Administration Act* and the *Income Tax Act*.

CHHC's sole purpose is the holding, management, and funding of its 8.5% equity interest in the Hibernia Development Project, a joint venture. The interest in this joint venture has been proportionately consolidated in CHHC's financial statements which are consolidated in CDIC's financial statements.

2. Significant accounting policies:

These consolidated financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The significant accounting policies are:

(a) Basis of consolidation:

The consolidated financial statements include the accounts of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries: CHHC and CEI.

(b) Investment in the Hibernia Development Project and Hibernia Management and Development Company Ltd (HMDC):

Development costs charged to the Joint Account subsequent to the date of acquisition of the working interest have been capitalized. Development costs include costs of engineering, construction and installation of production facilities comprised of a Gravity Based Structure and Topsides facilities (offshore production facility) and subsequent drilling and completion costs. General and administrative costs incurred prior to the project reaching commercial production have also been capitalized. All of CHHC's development activities are conducted jointly with the other owners.

(c) Cash and cash equivalents:

Cash and cash equivalents include short-term investments which are considered to be highly liquid investments with original maturities of three months or less. Cash and cash equivalents on the balance sheet include cash, guaranteed income certificates, bankers acceptances and asset backed commercial paper. Cash and cash equivalents are designated as held-for-trading and are recorded at fair value.

2. Significant accounting policies (continued):

(d) Retiree benefits:

CEI has a post retirement benefit plan and is obligated to fund certain post retirement benefits related to employees who retired prior to October 1988. These benefits include life insurance and health and dental benefits. The following policies have been adopted:

(1) The cost of the retiree future benefits earned by retirees is determined as the actuarial present value of all future projected benefits based on an assumed benefit cost factor. The benefits are projected each year by an inflation rate factor, and benefits are assumed to be paid every year after retirement as long as the member or dependent lives. The valuation is based upon a market-related discount rate and other actuarial assumptions, which represent management's best estimates. The benefit obligations are not pre-funded.

(2) Actuarial gains (losses) on the accrued benefit obligation arise from differences between the actual and expected experience and from changes in the actuarial assumptions used to determine the accrued benefit obligation. The excess of the actuarial gain (loss) over 10% of the benefits obligation is amortized over the average remaining life expectancy of the former employees. The average remaining life expectancy of the former employees is 12 years (2006 – 12 years).

(e) Ceiling test:

Oil and gas assets are evaluated in each reporting period to determine that the carrying amount in a cost centre is recoverable and does not exceed the fair value of the properties in the cost centre.

The carrying amounts are assessed to be recoverable when the sum of the undiscounted cash flows expected from the production of proved reserves, the lower of cost and market of unproved properties and the cost of major development projects exceeds the carrying amount of the cost centre. When the carrying amount is assessed to be not recoverable, an impairment loss is recognized to the extent that the carrying amount of the cost centre exceeds the sum of the discounted cash flows expected from the production of proved and probable reserves, the lower of cost and market of unproved properties and the cost of major development projects of the cost centre. The cash flows are estimated using expected future product prices and costs.

2. Significant accounting policies (continued):

(f) Depletion and depreciation of oil and gas assets:

Costs are transferred to the depreciable pool as proved reserves are established and are depleted on a unit-of-production basis using proved reserves. A portion of incurred costs is excluded based on a comparison of existing proved reserves to total proved and probable reserves expected to be established upon the completion of the Project. The crude oil tanker is depreciated on a unit-of-production basis using volumes transported over the estimated life of the Hibernia field.

(g) Foreign currency translation:

Transactions denominated in foreign currencies are translated at the rates in effect at the time of transactions. Monetary items denominated in foreign currencies are translated to Canadian dollars at exchange rates in effect at the balance sheet date and non-monetary items are translated at historical rates of exchange in effect when the assets were acquired, or obligations incurred. Foreign exchange gains or losses are included in income.

(h) Inventory:

The inventory of crude oil is valued at the lower of cost to produce, on a first-in, first-out basis, or net realizable value. Drill pipe inventory is valued at lower of cost and net realizable value.

(i) Asset retirement obligations:

CHHC recognizes the fair value of an Asset Retirement Obligation ("ARO") in the period in which it is incurred when a reasonable estimate of the fair value can be made. The fair value of the estimated ARO is recorded as a liability, with a corresponding increase in the carrying amount of the related asset. The capitalized amount is depleted on the unit-of-production method based on proved reserves. The liability amount is increased each reporting period due to the passage of time and the amount of accretion is expensed to income in the period. Actual costs incurred upon the settlement of the ARO will be charged against the ARO.

(j) Income taxes:

Income taxes are calculated using the liability method of tax allocation accounting. Temporary differences arising from the difference between the tax basis of an asset or liability and its carrying amount on the balance sheet are used to calculate future income tax liabilities or assets. Future income tax liabilities or assets are calculated using currently enacted or substantively enacted tax rates anticipated to apply in the period that the temporary differences are expected to reverse.

2. Significant accounting policies (continued):

(k) Revenue recognition:

Revenue associated with the sale of petroleum and natural gas production is recognized when ownership title passes from CHHC to its customers and delivery has taken place. Revenue is presented net of royalties.

(l) Use of estimates:

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. The most significant estimates relate to geological uncertainties and projections of the date and cost of abandonment usual in the oil production business, and to uncertainties related to Canada Eldor Inc.'s future costs of fulfilling its obligations under the agreement of purchase and sale as disclosed in note 7. Actual results could differ significantly from those estimates.

(m) Financial instruments:

The Corporation designated its cash and cash equivalents, cash held in escrow and cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund, as held-for-trading, which is measured at fair value. Receivables are classified as loans and receivables, which are initially measured at fair value and subsequently measured at amortized cost using the effective interest method.

Accounts payable and accrued liabilities are classified as other financial liabilities, which are initially measured at fair value and subsequently valued at measured amortized cost, using the effective interest rate method. For the Corporation, the measured amount of receivables and accounts payable generally correspond to the cost.

At January 1, 2007 and throughout the year, the Corporation did not have any derivative instruments or available for sale financial instruments, and as such, has not recorded any amounts in other comprehensive income.

(n) Fair values:

Financial instruments of CDIC, CEI and CHHC comprise cash and cash equivalents, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities. At December 31, 2007 and 2006, the fair values of the monetary assets and liabilities approximated their carrying values due to their short-term nature.

3. Adoption of new accounting standards and future accounting standards

a) New accounting standards

Effective January 1, 2007, the Corporation adopted the new standards for Financial Instruments in accordance with various sections of the CICA Handbook including Section 3855 *"Financial Instruments – Recognition and Measurement"* Section 1530 *"Comprehensive Income"* and Section 3251 *"Equity"*. The primary requirements of these new standards require the classification of financial assets into either held-for-trading, held-to-maturity, loans and receivables, or available-for-sale financial assets and classification of financial liabilities as either held-for-trading or other liabilities. The new standards require that financial assets and liabilities be measured in accordance with their respective basis of classification. In addition, derivatives embedded in financial instruments or other contracts may be required to be accounted for separately under the new standards.

The concept of comprehensive income was added to the Corporation's financial statements. There is no difference between the Corporation's comprehensive income and net earnings (loss) for the year ended December 31, 2007. Accumulated other comprehensive income forms part of shareholder's equity.

Effective January 1, 2007, the Corporation adopted the revised CICA Handbook Section 1506 *"Accounting Changes"* relating to changes in accounting policies, changes in accounting estimates and errors. Adoption of these recommendations had no effect on the consolidated financial statements for the year ended December 31, 2007, except for the disclosure of accounting changes that have been issued by the CICA but have not yet been adopted by the Corporation because they are not effective until a future date (refer to Future accounting standards below).

b) Future accounting standards

On December 1, 2006, the CICA issued three new accounting standards: Handbook Section 1535 "Capital Disclosures"; Handbook Section 3862 *"Financial Instruments – Disclosures"*; Handbook Section 3863 *"Financial Instruments – Presentation"*. These standards are effective for interim and annual financial statements for the Corporation's reporting period beginning on January 1, 2008. Section 1535 specifies the disclosure of (i) an entity's objectives, policies and processes for managing capital; (ii) quantitative data about what the entity regards as capital; (iii) whether the entity has complied with any capital requirements; and (iv) if it has not complied, the consequences of such non-compliance. The new Handbook Sections 3862 and 3863 replace Handbook Section 3861 *"Financial Instruments - Disclosure and Presentation"*, revising and enhancing its disclosure requirements, and carrying forward unchanged its presentation requirements. These new sections place increased emphasis on disclosures about the nature and extent of risks arising from financial instruments and how the entity manages those risks.

3. Adoption of new accounting standards and future accounting standards (continued):

b) Future accounting standards (continued)

In March 2007, the CICA approved Handbook Section 3031 *"Inventories"* which replaces the existing Handbook Section 3030 "Inventories". This standard is effective for interim and annual financial statements relating to fiscal years beginning on or after January 1, 2008, with earlier application encouraged. The standard provides more guidance on the measurement and disclosure requirements for inventories.

The Corporation is currently assessing the impact of these new accounting standards on its financial statements.

4. Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund:

CEI has $43,500 (2006 - $43,500) on deposit in a non-interest bearing special purpose account in the Consolidated Revenue Fund ("CRF") of the Government of Canada consisting of $7,679 (2006 - $7,987) in current assets and $35,821 (2006 - $35,513) in long term assets. The long-term portion of the CRF has been allocated by CEI to provide for long-term liabilities and other potential future liabilities related to the site restoration and the historic waste obligations.

CHHC has deposited cash in the CRF to provide for future abandonment of the Hibernia Facility and to provide for security against future risks. During 2007, CHHC deposited $nil (2006 - $3,738) and thereby maintained cash in the non-interest bearing fund at $78,478 (2006 – $78,478). CHHC has reduced certain of its third party insurance coverage as a result of the risk fund.

5. Cash held in escrow:

In the granting of drilling and other work authorizations associated with Hibernia development and production, the Canada Newfoundland Labrador Offshore Petroleum Board (CNLOPB) requires evidence of financial responsibility. CHHC maintains an escrow account in the amount of $2,550 (2006 - $2,550) to satisfy this requirement. The CNLOPB has the right to make claims against the cash in escrow under certain circumstances and CHHC retains any interest earned on the account.

6. Property and equipment:

Property and equipment are recorded at cost less accumulated depletion and depreciation. All property and equipment relates to CHHC.

			2007	2006
	Cost	Accumulated depreciation and depletion	Net book value	Net book value
Hibernia Development Project:				
Offshore production facility	$ 442,777	$ 273,593	$ 169,184	$ 182,665
Drilling costs	178,066	157,044	21,022	14,628
	620,843	430,637	190,206	197,293
Crude oil tanker (note 8)	39,534	21,708	17,826	19,617
	$ 660,377	$ 452,345	$ 208,032	$ 216,910

At December 31, 2007, the property and equipment balance is reduced by investment tax credits in the amount of $57,632 (2006 - $57,239).

Unproved property costs of $67,978 have been excluded from the depletion calculation. Future development costs of $274,650 (2006 - $172,400) have been included in the depletion calculation.

CHHC performed a ceiling test calculation at December 31, 2007 to assess the recoverable value of property and equipment, using estimated future prices as follows:

Year	Brent Crude $US/bbl
2008	$90.50
2009	86.50
2010	82.50
2011	80.50
2012	80.50
2013	80.50
2014	80.50
2015	80.50

After 2016, the price forecast escalates at 2% per year to the end of reserve life.

CHHC did not incur any impairment to its oil and gas assets as a result of the ceiling test calculation for 2007.

7. Obligations relating to the sale of assets by CEI:

Under the terms of the purchase and sale agreement in 1988 between CEI and Cameco, CEI is responsible for obligations relating to the sale of assets to Cameco. Obligations include site restoration, historic waste and retiree benefits as follows:

	2007	2006
Current portion:		
Site restoration	$ 2,414	$ 2,523
Historic waste	4,673	4,220
Retiree benefits	483	920
	7,570	7,663
Long term portion:		
Site restoration	8,769	7,709
Historic waste	6,337	6,290
Retiree benefits	1,750	1,580
	16,856	15,579
Total obligations related to sale of assets	$ 24,426	$ 23,242

a) Site Restoration:

All costs relate to the decommissioning of a former mine site. Cameco is responsible for the monitoring and management of this site. CEI accrues for these costs based on estimates provided by Cameco. The current estimate for costs and the amount accrued as at December 31, 2007 is $11,183 (2006 - $10,232).

b) Historic Waste

Under the terms of the purchase and sale agreement in 1988 between CEI and Cameco, CEI and Cameco agreed on a formula for sharing any future joint costs, excluding normal operating costs, related to certain specified existing wastes accumulated by CEI to October 5, 1988, the date of sale of CEI's operations and assets to Cameco. Cameco assumed liability for the first $2,000 of joint costs related to the historic waste. The next $98,000 in joint costs is being shared 23/98ths by Cameco, 75/98ths by CEI. CEI assumed liability for joint costs in excess of $100,000. If CEI is unable to meet these obligations, the Government will assume responsibility for the liability, as agreed to in the 1988 purchase and sale agreement.

7. Obligations relating to the sale of assets by CEI (continued):

b) Historic Waste (continued):

The Government is pursuing opportunities for the long-term management of the low-level radioactive waste. The majority of the joint costs under the indemnity provisions of the agreement relate to existing waste material located in Port Granby and Welcome waste sites, which are closed and have not accepted further wastes since October 5, 1988. The ultimate magnitude of the joint costs is largely dependent on the outcome of the Government's determination and agreement with the affected local communities of where and what type of facility will be constructed to dispose of the waste, results of detailed environmental assessments, remediation standards that will be set by the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) and the technologies that may be available to meet these standards at the time they are determined.

In March 2004, an agreement of Purchase and Sale was signed by the Government, Cameco and CEI, which allows the Government to acquire the Port Granby and Welcome waste sites. On exercise of that option, the agreement stipulates that Cameco would make payments to CEI for the remaining portion of its joint cost obligation in five equal annual installments. When the Government assumes ownership of the waste sites, the costs of decommissioning and clean up of these sites would be borne by the Government and CEI would no longer have any obligation for those historic wastes. At December 31, 2007 the Government of Canada has not exercised its option.

(i) Above ground waste

CEI has an ongoing obligation relating to the miscellaneous above ground wastes stored on site at the Port Hope location in two specific storage locations. Cameco provides CEI annually with estimates for joint costs expected to be incurred to store historic waste existing at the time of the 1988 Agreement of Purchase and Sale, and CEI accrued their share based on the agreed upon sharing formula and this estimate. CEI's accrual for the estimated joint costs for above ground waste on this basis, including its ultimate disposal, as at December 31, 2007 was $11,010 (2006 - $10,510).

In 2007, CEI informed Cameco that it disagreed with Cameco's interpretation of joint wastes in the 1988 Agreement. CEI has declined to pay invoices for 2005 and 2006 billed by Cameco for actual costs incurred and does not intend to pay any future amounts billed until there is a resolution to the interpretation of the definition of existing wastes deemed to be joint costs.

The resolution of this matter may ultimately affect the amount that CEI is responsible to share with respect to above ground waste.

7. Obligations relating to the sale of assets by CEI (continued):

b) Historic Waste (continued):

(ii) Waste at the Port Granby and Welcome waste sites

The Government of Canada will assume all waste related liabilities with respect to these properties upon transfer of ownership. CEI and Cameco are obligated for these costs until such time when ownership does transfer to the Government of Canada. The costs associated with clean up of below ground waste are not reasonably determinable at December 31, 2007.

(iii) Decommissioning

In September 2007, an amended proposal submitted by Cameco was approved by the CNSC estimating Cameco's cost at $96,000 for decommissioning portions of the Port Hope refinery and the above ground waste storage locations by 2010 ("Vision 2010"). Cameco has not formally communicated to CEI its potential share of the costs associated with decommissioning. Furthermore, the amount of CEI's share will not be determinable until the interpretation of joint costs under the 1988 Agreement of Purchase and Sale is resolved. Consequently, no amount has been accrued in the Corporation's financial statements as at December 31, 2007. The impact, if any, of Vision 2010 on costs associated with above ground waste described in note 7 b) (i) is not determinable.

7. Obligations relating to the sale of assets by CEI (continued):

(c) Retiree benefits:

CEI is obligated to fund certain post retirement benefits related to employees who retired prior to October 1988 pursuant to the terms of the purchase and sale agreement in 1988 between CEI and Cameco. CEI measures its accrued benefit obligations as at December 31 of each year. The most recent actuarial valuation of the post retirement benefit plan was September 30, 2005. The next actuarial valuation will be on or before September 30, 2008.

These benefits include life insurance and medical and dental benefits. Information about CEI's post retirement benefit plan is as follows:

	2007	2006
Accrued benefit obligation:		
Balance, beginning of year	$ 4,897	$ 4,713
Benefits paid	(646)	(20)
Interest expense	220	222
Actuarial (gain)/loss	(158)	(18)
Balance, end of year	4,313	4,897
Accrued benefit liability:		
Balance, beginning of year	2,500	2,121
Benefits paid	(646)	(20)
Interest expense	220	222
Amortization of net actuarial loss	159	177
Balance, end of year	2,233	2,500
Accrued benefit liability represented by:		
Current portion	483	920
Long-term portion	1,750	1,580
	2,233	2,500
Other information:		
Benefit plan (deficit)	(4,313)	(4,897)
Unamortized net actuarial loss	2,080	2,397
Accrued benefit (liability)	(2,233)	(2,500)

7. Obligations relating to the sale of assets by CEI (continued):

(c) Retiree benefits (continued):

This benefit plan is not pre-funded resulting in a plan deficit equal to the accrued benefit obligation. The significant actuarial assumptions adopted in measuring CEI's accrued benefit obligation are:

	2007	2006
Discount rate	5.25%	4.8%
Rate of increase in medical benefits	10.0%	11.0%
Rate of increase in dental benefits	5.0%	5.0%

Assumed health care cost trend rates at December 31:

	2007	2006
Initial health care trend rate	11.0%	11.0%
Trend rate declines to	6.0%	6.0%
Year the rate reaches the rate it is assumed to remain at	2011	2011

Increasing or decreasing the assumed health care cost trend rates by one percentage point would have the following effect for 2007:

	Increase	Decrease
Accrued benefit obligation	$ 356	$ (315)
Total of service and interest cost	18	(16)

8. Lease obligation - Crude oil tanker:

CHHC, together with two of the other participants, has contracted for the time charter and operations of a tanker for the transportation of oil from the Hibernia project. CHHC's share of annual fixed obligations was approximately $6,568 in 2007 (2006 - $6,859). Payments commenced in 1997 for an initial term of ten years. The agreement provides for one five-year and five two-year optional extensions not to exceed a total lease term of twenty-five years. The time charter has been treated as a capital lease for accounting purposes. Accordingly, CHHC's 25.373% interest in the tanker has been capitalized assuming the extensions are exercised and is presented on the balance sheet under property and equipment.

8. Lease obligation - Crude oil tanker (continued):

The long-term lease obligation represents the present value of the tanker time charter capital payments discounted at 11.1% over 17 years as follows:

2008	$ 1,722
2009	1,790
2010	1,790
2011	1,790
2012	1,812
Thereafter	4,402
Minimum lease payments	13,306
Less amount representing interest	(4,291)
	9,015
Less: current portion	(759)
	$ 8,256

9. Asset retirement obligations:

CHHC's asset retirement obligations are based on CHHC's net ownership interest in wells and facilities and management's estimate of costs to abandon and reclaim those wells and facilities as well as an estimate of the future timing of the costs incurred. CHHC estimates the total future undiscounted liability to be $346,025 (2006 - $276,228).

These obligations will be settled based on the useful lives of the underlying assets, which currently extend up to the year 2030. A credit adjusted risk free rate of 5.7% and an inflation rate of 2.1% were used to calculate the fair value of the asset retirement obligations.

Changes to asset retirement obligations as at December 31 were as follows:

	2007	2006
Asset retirement obligations, beginning of year	$ 81,571	$ 78,478
Accretion	4,633	3,924
Effect of change in inflation rate	5,699	(532)
Abandonment obligations incurred	(11)	(299)
Asset retirement obligations, end of year	$ 91,892	$ 81,571

10. Royalties:

The Hibernia Royalty Agreement provides for royalties to be paid by owners, to the Province of Newfoundland and Labrador as follows:

(a) 5% payable on gross sales less transportation costs;

(b) 30% payable on net sales revenue commencing at such time as cumulative net sales revenue exceeds 8.5% of the total investment in the Project. Total investment (which includes gross royalties paid in (a)) includes a 1% allowance for capital expenditures and a 10% allowance for operating costs, and a 15% return allowance, on the total investment, compounded annually.

During the year ended December 31, 2007, CHHC paid royalties of $15,576 (2006 - $17,902).

In addition, CHHC is also party to the Net Profits Interest Agreement (NPI), which provides for a 10% NPI payment to the Government of Canada by all Hibernia owners, once certain criteria have been determined. The NPI payment is based on each owner's cumulative net sales revenue, less cumulative eligible capital, operating and transportation costs. It has been determined that the NPI payments will commence in 2009. No NPI payments have been paid to date.

11. Income taxes:

CDIC and CEI are not subject to income tax.

CHHC has available resource-related deductions which may be carried forward and used in the prescribed manner to reduce taxable income in future years. The excess of CHHC's net book value of its assets above its income tax pools has been recorded as a future income tax liability at the expected future income tax rate.

11. Income taxes (continued):

(a) The provision for income taxes differs from the amount obtained by applying the combined Federal and Provincial income tax rate of 36% (2006 - 38%) to income before income taxes. The difference relates to the following items:

	2007	2006
Computed expected tax provision	$ 88,299	$ 109,944
Add (deduct) the following:		
Resource allowance on Canadian production income	-	(11,197)
Royalties, lease rentals and mineral taxes	-	2,381
Adjustments to reserves	(3,861)	1,542
Effect of changes in tax rates	(1,565)	(17)
Tax on unrealized exchanges gain	(703)	-
Other	7	47
	$ 82,177	$ 102,700
Current	$ 87,912	$ 108,500
Future reduction	(5,735)	(5,800)
	$ 82,177	$ 102,700

(b) The components of the future income taxes at December 31 are as follows:

	2007	2006
Future income tax liabilities:		
Property and equipment	$ 36,259	$ 42,879
Capital lease	2,555	1,939
Future income tax assets:		
Abandonment retirement obligations	(26,649)	(26,918)
Future income taxes	$ 12,165	$ 17,900

12. Commitments and contingencies:

(a) CHHC has entered into an agreement with Newfoundland Transhipment Limited whereby CHHC acquired the right to the use of the Transhipment Terminal for crude oil storage and transhipment. CHHC is committed to pay a portion of the cost of operation of the terminal over a ten-year period. CHHC's share of the annual obligations is subject to annual calculations and is approximately $755 annually.

(b) CHHC's share of HMDC's annual contract commitments, lease obligations for office, equipment and warehouse land and building together with CHHC's office lease obligation for the next five years are approximately as follows:

2008	$ 4,802
2009	4,360
2010	4,221
2011	4,405
2012	1,652
	$ 19,440

(c) HMDC has provided a $70,000 non-negotiable demand promissory note as part of the Operator's requirement to provide proof of financial responsibility to the CNLOPB in the event of potential claims under certain sections of the *Canada Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act*, the Newfoundland Offshore Petroleum Drilling Regulations and the Newfoundland Offshore Area Petroleum Production and Conservation Regulations. The note will expire on April 26, 2009. CHHC's share of this commitment is $5,950

In addition, the owners are required to provide further proof of financial responsibility by depositing letters of credit or cash in the gross amount of $30,000 with the CNLOPB (note 5).

Neither the $70,000 promissory note nor the $30,000 letters of credit or cash have ever been drawn upon.

(d) CEI and the Government of Canada have been sued by Rio Algom Ltd. ("Rio") for $75,000 relating to alleged expenses incurred by Rio pursuant to contracts entered into for the delivery of Uranium ores in the 1950s and 1960s. The Government and CEI are defending the suit. The outcome and impact, if any, of this lawsuit to CEI is currently not determinable.

12. Commitments and contingencies (continued):

(e) CEI is co-defendant with the Province of Ontario, the Attorney General of Canada, the Canadian Nuclear Safety Commission and BOC Canada Limited in a proposed class action lawsuit brought by certain residents of the municipality formerly known as Delorno in the County of Hastings, Ontario. The lawsuit is based on the alleged contamination of certain properties. CEI has filed a notice of intent to defend. The outcome and impact, if any, of this lawsuit to CEI is currently not determinable.

13. Supplemental cash flow disclosure:

Changes in non-cash working capital balances:

	2007	2006
Accounts receivable	$ (280)	$ 6,994
Inventory	1,430	(2,389)
Prepaid expenses	10	6
Accounts payable and accrued liabilities	1,210	(8,526)
Taxes payable	(2,303)	(35,888)
Retiree benefit obligation	(267)	379
Site restoration obligation	951	2,269
Historic waste obligation	500	164
	$ 1,251	$ (36,991)
Relating to:		
Operations	$ 2,396	$ (35,239)
Investments	(1,145)	(1,752)
Change in non-cash working capital	$ 1,251	$ (36,991)

During the year ended December 31, 2007 the CHHC paid taxes of $90,333 (2006 - $144,093) and interest of $1,296 (2006 - $1,744) of which $1,242 is related to capital lease obligation.

14. Comparative figures:

Certain comparative figures have been reclassified to conform to the current year's financial statement presentation.

15. Segmented information:

The Corporation has chosen to disclose segmented information for each of its subsidiaries described in note 1, due to the fundamental differences in the nature of their operations. The accounting policies of the segments are the same as those described in note 2.

15. Segmented information (continued):

Balance Sheet

	CDIC	CEI	CHHC	Intercompany eliminations	CDIC Consolidated
Assets					
Current Assets					
Cash and cash equivalents	$ 9,261	$ 12,185	$ 84,135	$ -	$ 105,581
Receivables	252	243	1,383	(155)	1,723
Inventory	-	-	1,417	-	1,417
Prepaid expenses	2	-	349	-	351
Cash on deposit in CRF	-	7,679	-	-	7,679
	9,515	20,107	87,284	(155)	116,751
Cash on deposit in CRF	-	35,821	78,478	-	114,299
Investment in subsidiaries	282,647	-	-	(282,647)	-
Cash held in escrow	-	-	2,550	-	2,550
Property and equipment	-	-	208,032	-	208,032
	$ 292,162	$ 55,928	$ 376,344	$ (282,802)	$ 441,632
Liabilities and Shareholder's Equity					
Current liabilities:					
Accounts payable and accrued liabilities	$ 196	$ 109	$ 11,763	$ (20)	$ 12,048
Current portion of site restoration obligation	-	2,414		-	2,414
Current portion of historic waste obligation	-	4,673	-	-	4,673
Current portion of retiree benefit obligation	-	483	-		483
Current lease obligation	-	-	759	-	759
Taxes payable			120	-	120
Due to Shareholder			135	(135)	-
	196	7,679	12,777	(155)	20,497
Long-term liabilities					
Site restoration obligation	-	8,769	-	-	8,769
Historic waste obligation	-	6,337	-	-	6,337
Retiree benefit obligation	-	1,750	-	-	1,750
Long term lease obligation	-	-	8,256	-	8,256
Future income taxes	-	-	12,165	-	12,165
Asset retirement obligation	-	-	91,892	-	91,892
	-	16,856	112,313	–	129,169
Shareholder's equity					
Share capital	1	296,586	-	(296,586)	1
Contributed surplus	743,184	603,294	-	(603,294)	743,184
Retained earnings (accumulated deficit)	(451,219)	(868,487)	251,254	617,233	(451,219)
	291,966	31,393	251,254	(282,647)	291,966
	$ 292,162	$ 55,928	$ 376,344	$ (282,802)	$ 441,632

15. Segmented information (continued):

Statement of Income

	CDIC	CEI	CHHC	Intercompany Eliminations	CDIC Consolidated
Revenue:					
Investment in CHHC	$ 163,098	$ -	$ -	$ (163,098)	$ -
Investment in CEI	(2,181)	-	-	2,181	-
Crude oil sales, net of royalties	-	-	303,849	-	303,849
Interest income	462	592	4,016	-	5,070
Management fees	100	-	-	(100)	-
	161,479	592	307,865	(161,017)	308,919
Operating expenses:					
Depletion and depreciation	–	–	36,854	–	36,854
Operating expense			18,915	–	18,915
Accretion of asset retirement obligation	-	-	4,633	-	4,633
Corporate and divestiture expense	715	282	1,566	(100)	2,463
Interest on capital lease	–	–	1,242	–	1,242
Foreign exchange loss (gain)	–	–	(620)	–	(620)
	715	282	62,590	(100)	63,487
Other expenses:					
Site restoration costs	–	1,612	–	–	1,612
Historic waste costs	–	500	–	–	500
Retiree benefit costs	–	379	–	–	379
	–	2,491	–	–	2,491
Income (loss) before income and other taxes	160,764	(2,181)	245,275	(160,917)	242,941
Income taxes	–	–	82,177	–	82,177
Net income (loss) for the year	160,764	(2,181)	163,098	(160,917)	160,764
Retained earnings (accumulated deficit), beginning of year	(460,983)	(866,306)	239,156	627,150	(460,983)
Dividends paid	(151,000)	–	(151,000)	151,000	(151,000)
Retained earnings (accumulated deficit), end of year	$ (451,219)	$ (868,487)	$ 251,254	$ 617,233	$ (451,219)